



LOURMEL

Agir ensemble pour mieux vous protéger

CARPILIG PREVOYANCE (CARPILIG/P)

Rapport Annuel art.29 de la loi Energie Climat

Publié le 04/07/2024

CARPILIG PREVOYANCE (CARPILIG/P) est une Institution de prévoyance soumise aux dispositions du code de la Sécurité sociale, agréée depuis le 30 décembre 1994 pour réaliser les opérations relevant des branches mentionnées à l'article R.321-1 du code des assurances :

- 1. Accidents
- 2. Maladie
- 20. Vie-Décès

CARPILIG PREVOYANCE est membre fondatrice du Groupe Lourmel, groupe de protection sociale et association de moyens, qui comprend également la MUTUELLE GENERALE INTERPROFESSIONNELLE (MGI), LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES et l'Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco – section Lourmel, l'Institution de retraite complémentaire.

Institution à caractère professionnel, l'activité principale de CARPILIG/P consiste à assurer et gérer le régime prévu par la convention collective nationale de retraite et de prévoyance du 3 juillet 1967 pour le personnel des Imprimeries de Labeur et des Industries Graphiques. Elle couvre l'ensemble des salariés non cadres et cadres et comporte des garanties en cas d'incapacité de travail (non cadres), d'invalidité et de décès (cadres et non cadres).

En parallèle de cette activité principale, CARPILIG/P gère et assure également des contrats collectifs en prévoyance lourde (surcomplémentaire ou non) et en frais de soins de santé, à destination des entreprises, de leurs salariés (et leurs ayants droit) et de leurs ex-salariés (et leurs ayants droit). Quelques contrats obsèques individuels viennent compléter à la marge le portefeuille de l'Institution.

CARPILIG PREVOYANCE ne propose pas de produits d'investissement financiers (Assurance vie, Plan d'épargne retraite, etc.) à ses adhérents et participants.

Au 31/12/2023, le bilan comptable de CARPILIG PREVOYANCE atteint 280,1 M€, constitué à l'actif par 253,3 M€ de placements (90,4% de l'actif) et 0,4 M€ de trésorerie pure (0,2%). Le reste (26,4 M€, 9,4%) est composé de créances et de comptes de régularisation actif.

Au-delà de ces éléments comptables, CARPILIG PREVOYANCE apporte une importance toute particulière à la dimension sociale de son activité assurantielle. En effet, le service Action et soutien du Groupe Lourmel conçoit et développe des services accessibles à tous pour améliorer leur confort de vie au quotidien. Cette activité s'articule autour de quatre piliers fondamentaux :

- la jeunesse et l'intergénérationnel ;
- la gestion du quotidien, l'écoute, le conseil et l'orientation ;
- les aidants et le handicap ;
- les entrepreneurs et le bien-être en entreprise.

En 2023, CARPILIG PREVOYANCE a consacré un budget correspondant à 2,43% des primes acquises pour cette activité, témoignant ainsi du respect des valeurs d'engagement, d'ouverture et de partage qui animent le Groupe.

A / La démarche ISR générale de CARPILIG PREVOYANCE

L'article 29 de la loi énergie climat du 9 novembre 2019 prend la suite de l'article 173-VI de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique. Il encadre davantage le reporting extra-financier des acteurs de marché. Il établit une obligation de transparence pour les investisseurs institutionnels. Ces derniers doivent communiquer sur plusieurs éléments :

- leur prise en compte des risques climatiques, de durabilité ou ESG et des risques liés à la biodiversité ;
- leurs stratégies d'investissement pour respecter les objectifs de long terme relatifs au changement climatique et à la biodiversité ;
- leur participation à la transition énergétique et écologique.

L'actif financier de CARPILIG PREVOYANCE est estimé, en valeur de réalisation à 279,6 M€, dont 83.9% sont en portefeuille sous mandat de gestion, le reste étant constitué d'immobilier (7,2%), de TSDI et de participations dans des entreprises liées (5,6%), d'OPCVM monétaires (2,7%) et de divers titres non cotés (0,6%).

La politique financière et d'allocation d'actifs du groupe ne définit pas à l'heure actuelle d'éléments relatifs à une démarche ISR, et les mandats de gestion ne comprennent pas de contraintes ISR dans les choix d'investissements dans ces fonds.

En conséquence, CARPILIG PREVOYANCE prend en considération la politique ISR de ces gérants mandataires des fonds sous gestion :

1 / Amundi (Mandat obligataire + SICAV monétaire associée, 147 M€)

Les principaux points de la politique ESG d'Amundi sont les suivants :

- Prise en compte des notations ESG des émetteurs selon une notation interne Amundi (meilleure note A, moins bonne note G) avec exclusion des notes E, F et G ;
- Une note ESG du portefeuille supérieure ou égale à celle de l'univers d'investissement ;
- 90% du portefeuille doit être noté ESG ;
- Exclusion sectorielle : tabac (producteurs et distributeurs dont les revenus du tabac sont >10%), charbon thermique (entreprises exposées à plus de 20% de leur CA ou 70MT d'extraction annuelle) et hydrocarbures non conventionnels (seuil 30% du CA).

Les critères ci-dessus sont ceux de les entreprises d'extraction minière ; pour les entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme approprié, Amundi exclut :

- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique ;
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20 % et 50 % de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante.



LOURMEL

Agir ensemble pour mieux vous protéger

2 / PROBTP Gestion (OPCVM actions / obligations, 41 M€)

Les principaux points de la politique ESG de PROBTP Gestion sont les suivants :

- Exclusion sectorielle pour les entreprises dont le secteur d'activité principal est nuisible à la santé (alcool et tabac). Ces secteurs sont en effet incompatibles avec le positionnement du Groupe PRO BTP, acteur de la santé ;
- Exclusion des entreprises impliquées dans le charbon et les hydrocarbures non conventionnels ;
- Exclusion des entreprises sujettes à de fortes controverses (classification rouge par l'agence de notation extra-financière MSCI).

En parallèle, une base interne avec le scoring (note globale et sur les 3 piliers E, S et G) de l'ensemble de nos émetteurs présents en portefeuille ou susceptibles de l'être, est développée.

L'exercice des droits de vote est pleinement effectif au sein des fonds actions avec une politique correspondante stricte et exigeante :

- vote sur l'ensemble des positions détenues et pour chaque émetteur sur la totalité de la ligne ;
- instauration d'un dialogue avec les émetteurs. Un courrier est envoyé à une sélection d'émetteurs apparaissant les plus pertinents pour leur indiquer les raisons des votes « contre » ou « abstention » en AG.

3 / Lazard Frères Gestion (OPCVM actions / obligations, 48 M€)

Lazard Frères Gestion engage un dialogue avec l'ensemble des entreprises présentes en portefeuille. Au cours de ces entretiens, l'engagement sur les sujets ESG peut se faire avec plus ou moins d'intensité et plus ou moins de régularité en fonction des dernières évolutions.

- Le dialogue prend la forme d'un échange avec l'entreprise sur ses pratiques et politiques ESG. Il permet de témoigner de l'intérêt et la sensibilité aux thématiques ESG et d'assurer un suivi dans le temps de l'évolution de la performance extra-financière des entreprises.
- L'engagement approfondi peut soit prendre la forme de demandes concrètes aux entreprises, soit représenter un dialogue plus poussé avec l'entreprise dans lequel l'ESG constitue un élément significatif. Dans ce cas, l'objectif est de sensibiliser la société sur un ou plusieurs axes d'amélioration et sur la prise en compte de leur notation ESG dans la décision d'investissement. Ces axes sont formulés par les analystes-gestionnaires en collaboration avec les spécialistes ESG et sont évalués dans le temps afin d'améliorer ou dégrader la notation interne de l'entreprise. Par exemple, dans le cadre du processus d'escalade, une étape d'engagement approfondi est prévue avec une entreprise dès que la note de l'un des piliers E, S ou G est égale à 1/5 (note minimale) ou que la note ESG globale est inférieure ou égale à 2/5.

Il est prévu à court terme d'engager un processus ISR dans la politique de gestion d'actifs et d'allocation financière du Groupe Lournel, dont CARPILIG PREVOYANCE fait partie, et de mettre en place des avenants aux 3 mandats de gestion afin d'instaurer des contraintes ISR dans leur contrôle et suivi.



LOURMEL
Agir ensemble pour mieux vous protéger

B / Liste des Produits financiers

La constitution des placements est la suivante (en valeur de réalisation au 31/12/2023) :

	Valorisation	
Droits réels immobiliers	12,7 M€	4,5%
Parts de sociétés immobilières	7,4 M€	3,0%
OPCVM Monétaires	7,7 M€	2,7%
OPCVM Actions / Obligations	88,6 M€	31,7%
Actions non cotées	0,1 M€	-
Autres titres actions non cotées	1,5 M€	0,6%
Fonds d'état et valeurs garanties (Mandat obligataire)	145,9 M€	52,2%
Titres subordonnés à durée indéterminée	0,8 M€	0,3%
Participations dans des entreprises liées	14,9 M€	5,3%
TOTAL	279,6 M€	

Les OPCVM Actions / Obligations, le mandat obligataire et les OPCVM monétaires sont transparisés, ce qui représente 242,2 M€ : 86,6% des placements de CARPILIG PREVOYANCE, 99,3% des placements hors Immobiliers, Participations et TSDI dans les entreprises liées.

Obligations souveraines	27,8%
Obligations d'entreprises	52,0%
Actions	15,6%
Fonds d'investissement	1,6%
Titres structurés	0,0%
Trésorerie et dépôts	1,6%
Prêts et prêts hypothécaires	0,1%
Contrats à terme (futures)	0,1%
Options d'achat (call)	0,0%
Options de vente (put)	0,0%
Contrats d'échange (swaps)	0,0%
Contrats à terme (forwards)	0,0%
Dérivés de crédit	1,3%
	242,2 M€

Le label ISR est un label français créé par le ministère de l'Économie et des Finances, dont l'objectif est d'offrir une meilleure visibilité aux fonds d'investissement respectant les principes de l'investissement socialement responsable, autorisés à la commercialisation en France.

→ **2 OPCVM monétaires (Ostrum SRI Cash Plus RC et l'OPCVM monétaire liée au mandat obligataire), pour 5,4 M€ est labellisée ISR, soit 2,2% des actifs financiers**

Le **règlement SFDR** (Sustainable Finance Disclosure Regulation) exige que les sociétés du secteur financier communiquent des informations extra-financières pour chacun de ses produits et à les classer selon une typologie que l'on peut schématiser ainsi :

- Les produits classés « Article 6 » tiennent peu ou pas compte des enjeux ESG ;
- Les produits classés « Article 8 » comportent une obligation de moyens comme le déploiement d'une politique d'exclusion, la réalisation de due diligence ESG avant investissement, la mesure des impacts RSE des sous-jacents...
- Les produits classés « Article 9 » comportent un objectif formalisé : ce sont donc les plus exigeants et vertueux sur les enjeux ESG. Un fonds « Article 9 » peut ainsi se donner un objectif de décarbonation ou de contribution à un objectif de développement durable.

Les données relatives au règlement SFDR sont fournies directement par les sociétés de gestion, par fond. Les résultats sont les suivants (% en valorisation de l'ensemble OPCVM Monétaires + OPCVM Actions / Obligations + Actions non cotées + Autres titres actions non cotées + Mandat obligataire, soit 243,6 M€) :

OPCVM Monétaires	SFDR 8	2,8%
OPCVM Monétaires liées au mandat obligataire	SFDR 8	0,3%
OPCVM Actions / Obligations	SFDR 6	36,4%
Autres titres actions non cotées	-	0,6%
Fonds d'état et valeurs garanties (Mandat obligataire)	SFDR 6	59,9%

→ **Seuls 3,1 % de la valorisation des actifs purement financiers sont classés SFDR 8.**